



Etude de dimensionnement d'un projet d'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel

Lors de l'élaboration d'un projet d'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel, plusieurs études peuvent être réalisées selon l'état d'avancement du projet :

- une étude de faisabilité préliminaire
- une étude détaillée d'injection
- une étude de dimensionnement

Les deux premières études sont réalisées en fonction du besoin du porteur de projet. Seule la dernière est un préalable indispensable à la mise en œuvre du projet d'injection. Ce document décrit l'étude de dimensionnement.

1. Contenu de l'étude détaillée de dimensionnement

Cette étude est effectuée dès lors que l'arrêté d'autorisation d'exploiter est délivré par la DREAL. Elle a pour objet d'établir les contrats d'injection et de raccordement, ce dernier comprenant un devis forfaitaire au producteur pour le raccordement. C'est la demande de réalisation de cette étude de dimensionnement qui marque l'entrée dans la file d'attente de l'opérateur de réseau.

Les données d'entrée nécessaires à cet examen du projet sont :

- la localisation précise du site de production de biométhane, avec la détermination de l'emplacement prévu pour l'installation d'injection signalé sur un plan.
- le débit envisagé pour l'injection dans le réseau de gaz naturel
- la nature des intrants
- le nom du producteur et ses coordonnées
- l'arrêté d'autorisation d'exploiter

➤ Le distributeur examine la configuration du réseau la plus favorable pour l'injection (niveaux de pression).

➤ Il réalise une étude complète du tracé de raccordement, avec une visite sur le terrain pour la faisabilité du tracé. Cette étude recense les contraintes et aboutit à un devis complet et engageant pour la réalisation du raccordement.

➤ Le distributeur vérifie la compatibilité du débit envisagé avec les consommations sur la zone concernée sur les deux dernières années écoulées. Pendant les périodes pour lesquelles les consommations sont plus faibles que le débit d'injection souhaité, GrDF propose un débit injectable.

➤ Le distributeur identifie si la consommation sur la zone concernée est dépendante d'un nombre réduit de clients.

➤ Si le débit souhaité pour l'injection ne peut être absorbé au vu des consommations de la zone, le distributeur envisage les possibilités de maillage de réseaux et propose un chiffrage des solutions

➤ Le distributeur détermine les conditions de fonctionnement de l'injection :

- la pression de réglage du poste d'injection,
- les modifications éventuelles des postes alimentant la zone concernée par l'injection.
- le débit d'injection par période



- Le distributeur détaille ses prescriptions techniques concernant la qualité du biométhane injecté et les contraintes spécifiques (en particulier la teneur en O₂)
- Il décrit l'installation d'injection :
 - le dimensionnement, selon la pression et le débit d'injection
 - le schéma de l'installation d'injection
 - la réalisation de l'odorisation du biométhane
 - le montant du loyer pour la mise à disposition de l'installation d'injection et son exploitation
 - les spécifications concernant le génie civil et l'accessibilité de l'installation d'injection
- Le distributeur détaille les conditions de pilotage de l'exploitation, le mode de gestion des non-conformités du biométhane et des dysfonctionnements

Le distributeur joint le planning de réalisation des travaux nécessaires avant la mise en service de l'injection.

2. Prix de l'étude détaillée de dimensionnement

Cette étude de dimensionnement n'est pas facturée au porteur de projet sauf s'il n'a pas été réalisé d'étude détaillée d'injection au préalable.

S'il n'a pas été réalisé d'étude détaillée au préalable, alors l'étude de dimensionnement est facturée 9 400 € HT.

3. Délai de réalisation de l'étude détaillée de dimensionnement

Le délai pour la réalisation de l'étude détaillée est de 4 mois.

Dans le cas particulier où la zone concernée n'est pas équipée d'un dispositif de comptage, il peut être nécessaire d'installer un système de comptage dédié, pendant la période estivale, pour connaître les consommations. Le délai de réalisation de l'étude est alors rallongé de plusieurs mois pour permettre ces mesures.

L'étude est valable 3 mois.

4. Livrables de l'étude détaillée de dimensionnement

A l'issue de cette étude, le distributeur remet au porteur de projet :

- Un rapport synthétisant les résultats de l'étude, indiquant la faisabilité d'injection au débit souhaité et le cas échéant, les plages de débit de biométhane injectable à cet emplacement, selon les périodes de l'année,
- La validation de l'emplacement de l'installation d'injection sur le plan du site
- Une proposition de contrat de raccordement comprenant le devis du raccordement
- Une proposition de contrat d'injection indiquant :
 - o les conditions de fonctionnement de l'injection
 - o les prescriptions techniques concernant la qualité du biométhane injecté et les contraintes spécifiques (en particulier la teneur en O₂)
 - o la description de l'installation d'injection
 - o les conditions de pilotage de l'exploitation
- Un planning prévisionnel de réalisation des travaux pour le projet